

Date de la séance

Le 15 mai 2024

Date de convocation

Le 7 mai 2024

Date de publication

Le 7 mai 2024

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 20

Procurations 6

Excusées 2

Absents 6

N° 2024-05-25

OBJET :

**AUTORISATION DE
SIGNATURE DE LA
CHARTRE EPISEINE**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-quatre

Le mercredi 15 mai, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Caroline QUINET

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Jean-Philippe ANTOINE

Procurations :

Martine DELORENZI à Jean-Bernard HETZEL

Yves DEKEYREL à Karine DUBOIS

Laurent RICHARD à Olivier LEPRETRE

Sylvie BIGAY à Hervé CAMARD

Jean Christophe SEGUIER à Caroline QUINET

Christelle BARDEILLE à Dominique GERBERT

Excusées : Sidonie KARM, Hajer RIVIERE

Absents : Agnès TABARY, Katrin VARILLON, William FALCHETTO, Gérard PARFAIT, Christine CAILLAT, Axel FAIVRE

Secrétaire de séance : Caroline QUINET

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes réunie le 29 avril 2024,

ENTENDU l'exposé de Mr Jean-Bernard HETZEL, 4^{ème} vice-Président délégué à l'environnement, au développement durable, à l'instruction du droit des sols et à la politique GEMAPI,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **DECIDE**

- ✓ d'approuver la signature de la charte EPISEINE,
- ✓ d'autoriser M. Le Président de la CCGM à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette charte.

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le ...17/05/2024.....
- Document rendu exécutoire le ...17/05/2024.....